

RÉSUMÉ DES MODALITÉS CONTRACTUELLES en date d'AVRIL 2020
pour
DOMINIC GIROUX
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'HSN

Élément du régime de rémunération global	Description	Coût pour HSN (Annuel)
Salaire de base		320 824 \$
Rémunération au rendement	Jusqu'à 15 % du salaire de base calculé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement prédéterminés par le conseil	0 \$ - 48 124 \$
Durée du mandat	5 ans – du 2 octobre 2017 au 1 ^{er} octobre 2022	
Activités professionnelles	Participation aux conférences et adhésions professionnelles selon les responsabilités liées au poste	Maximum de 15 500 \$
Vacances / congés payés	Admissible à des jours d'absence payés sur une base annuelle. Les jours non utilisés ne seront pas reportés à l'année suivante et seront perdus sans compensation additionnelle ou indemnité accumulée. Les jours d'absence coïncideront avec les jours de vacances de l'IRHSN.	7 semaines + jours fériés rémunérés (employés non syndiqués)
Allocation pour frais d'automobile	Le cadre reçoit une allocation pour compenser les coûts de transport liés aux voyages d'affaires	12 000 \$
Assurance-maladie complémentaire	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	3 550 \$
Soins dentaires	Ensemble d'avantages offert à tous les gestionnaires. Le coût est réparti entre l'employé et l'hôpital selon la formule 25 % / 75 %	1 281 \$
Hospitalisation dans une chambre à deux lits	Tous les employés ont droit à une indemnité versée par l'hôpital	95 \$
Congés de maladie	Tous les employés ont droit à 15 semaines de prestations de maladie	Admissible
Régime amélioré de prestations d'invalidité de longue durée	Une indemnité de remplacement du revenu est offerte à tous les gestionnaires après un délai de carence de 15 semaines. HSN paie la cotisation de base; l'employé paie la cotisation supplémentaire. Coût pour l'employé : 1,183 % + 8 % TVP = 4 099 \$	(Calcul : 3,974 % + 8 % TVP) = 13 770 \$
Compte de gestion des dépenses santé	Indemnité fournie pour le remboursement des dépenses liées aux soins de santé et aux soins dentaires non couverts par le régime d'avantages sociaux	1 150 \$
Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)	Tous les employés à temps plein sont membres du HOOPP et l'hôpital doit y contribuer Calcul des cotisations : 6,9 % de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles (MGA) (58 700 \$) + 9,2 % en sus du MGA Coût pour l'employé = 28 166 \$	Pour chaque tranche de 1,00 \$ contribué par l'employé, HSN contribue 1,26 \$ = 35 489 \$
Cessation d'emploi	Contrat à durée déterminée de 5 ans se terminant le 1 ^{er} octobre 2022 avec renouvellement possible de 6 mois. En cas de congédiement non motivé, une indemnité est versée pour faciliter la transition vers un autre emploi	La moindre des deux périodes : Période de 18 mois + 1 mois pour chaque année de service terminée jusqu'à un maximum de 24 mois ou la durée restante du mandat